



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic à la séance du 8 juin 2023:

Règlement numéro 23-347 : Règlement concernant la tarification des biens et services offerts par la Ville de Macamic.

Règlement numéro 23-348 : Règlement concernant la gestion contractuelle.

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau de la greffière- trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 8 juin 2023



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe